

PROCES - VERBAL

CONSEIL PORTUAIRE DU PORT DE L'AYGUADE

Séance du 12 DECEMBRE 2022 à 09h
Espace Nautique du Port d'Hyères



VILLE D'HYÈRES

LES PALMIERS

SERVICE DES PORTS

FICHE DE PRESENCE

Etaient présents :

Monsieur BRUNEL, Adjoint aux Ports - Iles – Plages
Monsieur L'HENAFF, Directeur des Régies Portuaires des Ports d'Hyères
Monsieur QUILLIER, Représentant des Usagers du port
Monsieur DURAND, Représentant des Usagers du port
Monsieur PARICHAULT, Représentant des Usagers du port
Monsieur CHOPPE, représentant les associations sportives et touristiques
Madame CURNILLON, Représentante des Associations Sportives et Touristiques
Monsieur HENRY, Représentant des services nautiques
Monsieur MAZZELLA, Représentant de la Fédération Régionale des Activités nautiques-pêche plaisance
Monsieur POLENZANI, Représentant de la Fédération Régionale des Activités nautiques-pêche plaisance

Etaient invités :

Madame COLL, co-présidente de la Fédération Varoise des Activités Nautiques – Environnement
Monsieur GRIMARD, Service des ports
Monsieur POLYCARPE, Service des ports
Monsieur RUMELHART, Service des ports
Madame CADIOU, Service des ports
Madame HOET, Service des ports
Madame VENDROUX, Service des ports

Étaient excusés :

Monsieur WERBER, Directeur Général Adjoint des services
Monsieur BERNARDI, Conseiller Municipal Délégué aux ports, plages et Iles
Monsieur MASSUCO, Conseiller Municipal-représentant du groupe « L'essentiel pour Hyères »
Monsieur BONIFAY, représentant de la CCI du Var

*Envoi des Convocations par mail le 22 Novembre 2022
Envoi des Documents par mail le 29 Novembre 2022*

ORDRE DU JOUR

1. Validation du compte-rendu de la séance précédente
2. Projet de délibération : FINANCES ET CONTROLES DE GESTION : Ouverture de crédits anticipés : autorisation donnée au Maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements avant le vote du budget 2023
3. Projet de délibération : FINANCES ET CONTROLES DE GESTION : Avance de trésorerie du budget principal aux budgets annexes - Année 2023
4. Projet de délibération : COMMANDE PUBLIQUE - PORTS D'HYERES : Nettoyement des espaces portuaires – Accord cadre à bons de commande – Mise en appel d'offres ouvert.
5. Projet de délibération : COMMANDE PUBLIQUE – EVENEMENTIEL : Prestations d'agents de sécurité et de maîtres-chiens - Surveillance et gardiennage de manifestations diverses - Accord-cadre à bons de commande – Appel d'offres ouvert - Autorisation de signature
6. Projet de délibération : Service Foncier et Domaniale – Chemin de La Levée – Acquisition de terrain de l'Indivision BOVERO CHIOTTI TOMMASI – Parcelles IN n° 105, 116, 117, 118, 119, 121 et 122
7. Décision par délégation : Location de terrains nus – Révision du barème – année 2023

QUESTIONS DIVERSES :

M. BRUNEL ouvre la séance à 09H03. Il est procédé à l'appel. Le quorum étant atteint, l'ordre du jour peut être abordé.

QUESTION 1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL PORTUAIRE DU 25 OCTOBRE 2022.

M. BRUNEL propose l'approbation du Procès-verbal du Conseil Portuaire du 25 Octobre 2022.

Aucune remarque n'étant faite, M. BRUNEL passe aux voix.

VOTE : POUR : UNANIMITE

QUESTION 2 – PROJET DE DELIBERATION : FINANCES ET CONTROLES DE GESTION – OUVERTURE DE CREDITS ANTICIPES : Autorisation donnée au Maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements avant le vote du budget 2023

M. BRUNEL rappelle que l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'en l'absence d'adoption du budget avant le 30 avril, le Maire de la Commune, peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

En 2022, le budget s'élève, hors remboursement de la dette, à 216 294,00€ ce qui porte l'enveloppe d'autorisation à 54 073,00€.

ARTICLE	DESIGNATION	MONTANT H.T. en €
2153	Installations à caractère spécifique	54 073,00 €
TOTAL GENERAL		54 073,00 €

En l'absence de question, M. BRUNEL passe au vote.

VOTE : POUR : UNANIMITE

QUESTION 3 – PROJET DE DELIBERATION : FINANCES ET CONTROLES DE GESTION – Avance de trésorerie du budget principal aux budgets annexes - Année 2023

M. BRUNEL rappelle que la gestion des ports de la ville d'Hyères est un Service Public Industriel et Commercial (S.P.I.C.) gérés dans le cadre de régies dotées de la seule autonomie financière.

Chaque port dispose de son propre budget soumis au principe d'équilibre en dépenses et en recettes. Ces budgets doivent faire face à des dépenses, dont les dépenses de personnel, avant même la perception des premières recettes.

M. BRUNEL propose d'autoriser, en cas de besoin, le budget principal à consentir des avances de trésorerie aux budgets annexes dans la limite de 100 000 € chacun. Ces avances seront remboursées dès que la trésorerie le permettra et au plus tard le 31 décembre 2023.

Aucune observation n'étant faite, M. BRUNEL passe aux voix.

VOTE : POUR : UNANIMITE

QUESTION 4 – PROJET DE DELIBERATION : COMMANDE PUBLIQUE - PORTS D'HYERES - NETTOIEMENT DES ESPACES PORTUAIRES – Accord cadre à bons de commande – Mise en appel d'offres ouvert.

M. BRUNEL indique que le lot N° 5 du marché relatif au « Nettoyement d'espaces et mobiliers urbains sur les zones portuaires » arrivant à échéance le 31 décembre 2022, il est nécessaire de lancer, dès à présent, un nouvel appel d'offres ouvert afin d'assurer la continuité de ces prestations.

Cet accord-cadre à bons de commande sera passé, selon la procédure de l'appel d'offres ouvert, et devrait débiter à compter du 1er mai 2023, et ce, pour une durée d'un an, renouvelable trois fois à la date anniversaire du marché par reconduction tacite par périodes successives d'un an.

Il sera affecté des montants annuels suivants :

- Montant minimum annuel : 100 000 € TTC
- Montant maximum annuel : 500 000 € TTC

M. L'HENAFF explique à M. PARICHAULT que le meilleur candidat sera retenu suivant son offre technique et ses tarifs.

M. QUILLIER informe que les sanitaires du port sont encore bouchés, ce que confirme M. RUMELHART qui indique attendre le devis du fournisseur. Il est précisé que la porte métallique ne ferme plus également. M. POLYCARPE, qui prend connaissance de ces informations, est chargé d'envoyer une équipe technique sur place.

Plus aucune autre observation n'étant faite, M. BRUNEL passe aux voix.

VOTE : POUR : UNANIMITE

QUESTION 5 – PROJET DE DELIBERATION : COMMANDE PUBLIQUE – EVENEMENTIEL - PRESTATIONS D'AGENTS DE SECURITE ET DE MAITRES-CHIENS - Surveillance et gardiennage de manifestations diverses - Accord-cadre à bons de commande – Appel d'offres ouvert - Autorisation de signature

M. BRUNEL explique que le marché relatif aux « Prestations d'agents de sécurité et de maitres-chiens – Surveillance et gardiennage de manifestations diverses » arrive à échéance le 31 décembre 2022.

La commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 17 novembre 2022, a attribué le marché à l'entreprise **SAS SECURI-FRANCE**, 83210 La Farlède, pour les montants suivants :

- Montant minimum annuel : 30 000 Euros T.T.C
- Montant maximum annuel : 250 000 Euros T.T.C

M. L'HENAFF présente l'implantation actuelle des caméras de surveillance sur le port de l'Ayguade ainsi que le projet 2023 d'implantation de 2 nouvelles caméras comme suit :

- Une caméra mobile à 360°
- Une caméra fixe orientée vers les cuves à huiles

Aucune remarque n'étant faite, M. BRUNEL passe aux voix.

VOTE : POUR : UNANIMITE

QUESTION 6 – PROJET DE DELIBERATION : SERVICE FONCIER ET DOMANIALE – Chemin de La Levée – Acquisition de terrain de l'Indivision BOVERO CHIOTTI TOMMASI – Parcelles IN n° 105, 116, 117, 118, 119, 121 et 122

M. BRUNEL précise que l'Indivision BOVERO CHIOTTI TOMMASI, propriétaire des parcelles cadastrées Section IN n° 101, 103 et 105, a donné son accord pour vendre à la Commune des emprises de terrain en bordure du Roubaud correspondant à une partie du Chemin de La Levée et à la berge du Roubaud.

La vente porte sur une emprise totale de 3965 m² au prix de Deux Cent Cinquante Mille Euros (250.000 €) avec versement d'une indemnité forfaitaire de Cinq Mille Euros (5000 €) destinée à permettre au vendeur de financer l'installation d'un portail en nouvelle limite de sa propriété.

L'indivision a également donné son accord pour la constitution d'une servitude de passage sur une largeur d'environ 9 m permettant de relier les parcelles IN n° 118 et 119 d'une part aux parcelles IN n° 121 et 122 d'autre part.

M. L'HENAFF précise à M. DURAND que seul les berges de ces parcelles font l'objet de cette acquisition. Il est précisé que les postes 366 à 376 sont maintenus à l'usage privatif de M. TOMMASI.

Aucune remarque n'étant faite, M. BRUNEL passe aux voix.

VOTE : POUR : UNANIMITE

QUESTION 7 – DECISION PAR DELEGATION : LOCATION DE TERRAINS NUS – Révision du barème – année 2023

M. BRUNEL précise que le barème des tarifs de location de terrains nus doit être révisé en fonction de la variation de l'indice du coût de la construction, passé de 1821 (indice du 2ème trim 2021) à 1966 (indice du 2ème trim 2022). Cette nouvelle grille se substituera à compter du 1er janvier 2023 à celle en vigueur.

Aucune remarque n'étant faite, M. BRUNEL passe aux voix.

VOTE : POUR : UNANIMITE

QUESTION 8 – STATISTIQUES DU PORT SUR LE TRAFIC 2021/2022 :

M. BRUNEL donne la parole à M. GRIMARD qui présente les statistiques de fréquentation du port.

Il indique que le taux de fréquentation s'élève pour l'année 2022 à 93,71% pour 412 postes d'amarrage disponibles.

M. BRUNEL salue la qualité du travail effectué par M. GRIMARD pour présenter des statistiques et des diagrammes clairs.

L'ordre du jour étant épuisé, M. BRUNEL propose de passer aux questions diverses.

QUESTIONS DIVERSES :

1 – LES LOCATIONS SAUVAGES :

M. DURAND souhaite connaître l'évolution de la réflexion sur les locations sauvages qualifiées de problème majeur de l'été.

M. L'HENAFF détaille les solutions envisagées :

- Renforcement de la présence des maîtres de port pour accroître la présence de l'autorité portuaire et empêcher les embarquements/débarquements dans le port de personnes extérieurs au Port.

- Evolution du règlement de Police pour permettre des locations en « bon père de famille » (afin de couvrir les frais du bateau) et interdire les locations au contrat saisonnier.

- Travail sur la définition d'AOT professionnelle (Autorisation d'Occupation Temporaire) sur l'ensemble des ports afin d'adapter la tarification tout en se mettant en règle avec la législation.

M. BRUNEL précise que la réflexion est en cours et qu'une information sera diffusée sur les contrats et le site Internet le moment venu. Il est précisé que la Police Municipale sera également plus présente et que des opérations « coup de poing » seront effectuées afin de limiter la présence de bateaux non désirés dans le port.

Les questions diverses étant terminées à 09h32, M. BRUNEL clôt le conseil portuaire de Port de L'AYGUADE après avoir souhaité de bonnes fêtes de fin d'année à tous.

Pour le Maire de La Ville d'Hyères
L'Adjoint aux Ports & Plages


M. Jean-Luc BRUNEL

